PMRA APPROVED - MM
2013-3298
AUGUST 2013

| GROUPES | 4 | 12 | FONGICIDES |
|---|---|---|---|

# APRON MAXX® RTA®

**TRAITEMENT DE SEMENCES FONGICIDE**

SUSPENSION

**USAGE AGRICOLE**

TRAITEMENT DE SEMENCES POUR LA SUPPRESSION DE CERTAINES MALADIES TRANSMISES PAR LES SEMENCES ET PAR LE SOL DANS LE SOJA, LES HARICOTS, LES POIS CHICHES, LES LENTILLES, LE LUPIN, LA FÉVEROLE, LES POIS ET LE CUMIN.

**GARANTIE :**
Fludioxonil..... 0,73 %
Métalaxyl-M et isomère-S ..... 1,10 %

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,002 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **27577**
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**TOUTES LES SEMENCES TRAITÉES AU MOYEN DE CE PRODUIT DOIVENT ÊTRE COLORÉES DE FAÇON TRÈS VISIBLE.**

**Syngenta Canada inc.**
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AVIS AU MÉDECIN : Il n'existe pas d'antidote spécifique si ce produit est ingéré. Si une grande quantité de produit a été ingérée et que le vomissement est inefficace, effectuer un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

## PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et la figure après la manipulation et avant de manger ou de fumer. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle

sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application. Porter un masque antipoussières approprié pendant l'ensachage et la couture des sacs de semences traitées et pendant le transfert des semences dans les cellules de stockage.

**Utilisation à la ferme :** Porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pour la manipulation du traitement de semences fongicide APRON MAXX® RTA®, de l'équipement contaminé ou des semences traitées avec le traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA. Porter également un masque antipoussières ou un appareil respiratoire approprié pour limiter l'exposition aux poussières.

**Utilisation dans les usines de traitement de semences :** Porter une combinaison à manches longues par-dessus des vêtements de travail normaux ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pour la manipulation du traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA, de l'équipement contaminé ou des semences traitées avec le traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA. Porter également un masque antipoussières approprié pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées, et pendant le transfert des semences dans les cellules de stockage.

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni les réserves d'eau potable.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à **www.croplife.ca.**

## RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats marins ou estuariens. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

## RESTRICTIONS D'EMPLOI

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Pendant les 30 jours qui suivent le semis de semences traitées, ne semer dans le même champ aucune culture autre que du soja, des haricots (succulents et secs), des pois chiches, des lentilles, des lupins, des féveroles ou des pois (pois succulents et secs, y compris les pois de grande culture).

## NOTE

La mise en garde qui suit doit figurer sur les sacs de semences traitées avec le traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA : **« Ces semences ont été traitées avec les fongicides fludioxonil et métalaxyl-M et isomère-S. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des**

**aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Porter des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Pendant les 30 jours qui suivent le semis de semences traitées, ne semer dans le même champ aucune culture autre que du soja, des haricots, des pois chiches, des lentilles, des lupins, des féveroles, des pois ou du cumin. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni les réserves d'eau potable. Ce produit est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Ne pas appliquer directement sur les habitats aquatiques (tels que les lacs, rivières, cours d'eau, marécages, étangs, coulées, fondrières des Prairies, criques, marais, réservoirs et terres humides) ni sur les habitats marins/estuariens. NE PAS contaminer l'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou exposées, elles doivent être enfouies dans le sol ou ramassées. »**

## ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## ÉLIMINATION DU CONTENANT :

**Contenant recyclable :**
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenant à remplissages multiples :**
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED).***

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA est un traitement de semences prêt-à-l'emploi qui supprime certaines maladies transmises par les semences et par le sol dans le soja, les haricots, les pois chiches, les lentilles, les féveroles, les pois et le cumin. La formule du

Supprimé :

produit contient un agent colorant qui teint les semences traitées. S'assurer de couvrir complètement les semences pour obtenir une protection optimale des semences contre les maladies des plantules et contre les maladies transmises par les semences et par le sol.

Le traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA agit contre un vaste éventail de maladies des plantes causées par les pathogènes *Fusarium* spp., *Rhizoctonia* spp*., Pythium* spp*. Phytophthora* spp., *Ascochyta* spp. ainsi que *Colletotrichum* spp*.* et *Botrytis* spp. transmis par les semences.

**Note :** Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie ou, encore, de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité, à moins que ce ne soit pour supprimer une maladie existante, peut provoquer une baisse de la germination ou de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de l'ensemble des semences, et faire des essais de germination sur une petite portion des semences avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences entreposées pendant plus d'une année.

**Note :** L'expérience démontre qu'il peut se développer des souches de maladies fongiques résistantes au métalaxyl-M et isomère-S. Si l'on n'enraye pas la maladie, celle-ci abîmera la culture et pourrait provoquer des pertes de rendement. Étant donné qu'il est impossible de prévoir l'apparition de la résistance, Syngenta Canada inc. rejette toute responsabilité en cas de pertes ou de dommages aux cultures résultant de l'inefficacité du traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA à supprimer les souches de maladies fongiques résistantes. Si une maladie se déclare dans un champ traité, consulter immédiatement un spécialiste gouvernemental des maladies.

**MODE D'EMPLOI**

Le traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA est une formulation prête-à-l'emploi destinée à être utilisée dans les usines de traitement des semences ainsi qu'à la ferme à l'aide d'un équipement standard de traitement des semences par gravité ou par pulvérisation assurant une mesure précise du mélange et une texture fluide. Le traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA peut également être utilisé appliqué avec un appareil à air comprimé pendant le semis. L'équipement utilisé doit procurer un enrobage uniforme des semences avec le traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA. Une couverture inégale des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté. Laisser sécher complètement les semences avant l'ensachage, le stockage ou le semis.

Les semences traitées avec le traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA ou avec un mélange du traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA et d'inoculants pourraient ne pas s'écouler du semoir au même rythme que des semences non traitées. Étalonner de nouveau le semoir avant de semer les semences traitées. **Le mélange avec des inoculants pourrait accroître le temps de séchage pendant le traitement, et de ce fait prolonger le temps requis pour le traitement.**

**Traitement de semences et inoculants**
Le traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA est compatible avec les inoculants à base de *Rhizobium*. Obtenir les directives détaillées du fabricant de l'inoculant avant l'utilisation.

Ce produit ne requiert pas l'ajout d'eau avant l'application. Consulter le fabricant de l'équipement d'application que l'on prévoit utiliser pour vérifier s'il convient à cet usage et pour en connaître le mode d'emploi et d'étalonnage.

La température de conservation idéale se situe entre 0 et 30 °C.

**Ce produit contient un pigment qui colore les semences traitées. Toutefois, il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, entreposées ou semées sont d'une couleur non naturelle. Si le pigment contenu dans ce produit ne colore pas les semences adéquatement, il faut ajouter un colorant supplémentaire au mélange pendant le traitement des semences.**

**DOSES D'EMPLOI**

Pour la suppression des maladies transmises par les semences et par le sol dans le soja, les haricots secs, les pois chiches, les lentilles et les pois secs (y compris les pois de grande culture), appliquer 325 mL du traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA pour 100 kg de semences des cultures énumérées.

| Culture | Maladies supprimées |
|---|---|
| **Soja**[1] | Pourriture des semences et fonte des semis (pré- et post-levée) causées par *Fusarium* spp., *Pythium* spp. et *Rhizoctonia* spp.<br>Brûlure des semis causée par *Fusarium* spp. et *Pythium* spp.<br>Pourriture des racines des semis causée par *Fusarium* spp.<br>Pourriture des semences et brûlure des semis causées par *Phomopsis* spp. transmis par les semences<br>Pourriture des racines causée en début de saison par *Phytophthora megasperma* var. *sojae*.[2] |
| **Haricots secs** | Pourriture des semences et de la fonte des semis (pré- et post-levée) causées par *Fusarium* spp., *Pythium* spp. et *Rhizoctonia* spp.<br>Brûlure des semis causée par *Pythium* spp.<br>Anthracnose causée par *Colletotrichum* spp. transmis par les semences |
| **Pois chiches** | Ascochytose causée par *Ascochyta rabiei* transmis par les semences<br>Pourriture des semences et fonte des semis (pré- et post-levée) causées par *Fusarium* spp., *Pythium* spp. et *Rhizoctonia* spp.<br>Brûlure des semis causée par *Fusarium* spp. et *Pythium* spp.<br>Pourriture des semences et brûlure des semis causées par *Botrytis* spp. transmis par les semences |
| **Lentilles** | Ascochytose causée par *Ascochyta lentis* transmis par les semences<br>Pourriture des semences et fonte des semis (pré- et post-levée) causées par *Fusarium* spp., *Pythium* spp. et *Rhizoctonia* spp.<br>Pourriture des racines des semis causée par *Fusarium* spp.<br>Pourriture des semences et brûlure des semis causées par *Botrytis* spp. transmis par les semences |

| Culture | Maladies supprimées |
|---|---|
| **Pois secs** | Ascochytose et pourriture des racines causées par *Ascochyta pinodes* transmis par les semences<br>Pourriture des semences et fonte des semis (pré- et post-levée) causées par *Fusarium* spp., *Pythium* spp. et *Rhizoctonia* spp. |

[1] Avec 6 660 fèves soja par kg, le traitement de semence fongicide APRON MAXX RTA apporte 9,5 µg de matière active (3,8 µg de fludioxonil et 5,7 µg de métalaxyl-M) par fève.

[2] Le traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA assure une protection en début de saison contre la pourriture des racines causée par *Phytophthora* dans les variétés de soja tolérantes. Si les champs visés ont déjà été fortement infestés par *Phytophthora* ou si des variétés vulnérables doivent être traitées, mélanger 325 mL de traitement de semence fongicide APRON MAXX RTA avec 31 mL de fongicide APRON XL® LS par 100 kg de semences.

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs au rendement et à la tolérance des cultures et acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

| Culture | Maladies supprimées | Dose / 100 kg de semences | Remarques |
|---|---|---|---|
| **Pois comestibles, en cosse et succulents** | Ascochytose et pourriture des racines causées par *Ascochyta pinodes* transmis par les semences<br>Suppression de la pourriture des semis, de la fonte des semis en prélevée, de la brûlure des semis et de la fonte des semis en postlevée causées par *Fusarium* spp., *Pythium* spp. et *Rhizoctonia* spp. | 325 mL | Une application comme traitement de semences. |
| **Haricots comestibles, en cosse et succulents** | Pourriture des semences et de la fonte des semis (pré- et post-levée) causées par *Fusarium* spp., *Pythium* spp. et *Rhizoctonia* spp.<br>Brûlure des semis causée par *Pythium* spp.<br>Anthracnose causée par *Colletotrichum* spp. transmis par les semences | | |
| **Lupins** | Suppression de la pourriture des semis, de la fonte des semis en prélevée, de la brûlure des semis et de la fonte des semis en postlevée causées par *Fusarium* spp., *Pythium* spp. et *Rhizoctonia* spp. | | |
| **Féveroles** | Suppression de la pourriture des semis, de la fonte des semis en prélevée, de la brûlure des semis et de la fonte des semis en postlevée causées par *Fusarium* spp., *Pythium* spp. et *Rhizoctonia* spp. | | |

| Culture | Maladies supprimées | Dose / 100 kg de semences | Remarques |
|---|---|---|---|
| **Cumin** | Suppression de la pourriture des semis, de la fonte des semis en prélevée, de la brûlure des semis et de la fonte des semis en postlevée causées par *Fusarium* spp., *Pythium* spp. et *Rhizoctonia* spp. | 325 mL | Une application comme traitement de semences.<br><br>Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté. Selon la grosseur des semences, le traitement de semences APRON MAXX RTA peut être appliqué tel quel (formulation prête-à-l'emploi) ou dilué dans de l'eau pour former une bouillie qui assurera une couverture plus uniforme. Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement des semences utilisé. Laisser sécher les semences avant de les ensacher ou de les mettre dans des contenants de vrac.<br><br>Pour le traitement de semences à la ferme uniquement. Ce produit n'est pas destiné à être utilisé dans des installations de traitement de semences commerciales. |

**Recommandations sur la gestion de la résistance**

Gestion de la résistance, traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA, fongicide des groupes 4 et 12. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA et à d'autres fongicides des groupes 4 et 12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition dans les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

**Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides**

Dans la mesure du possible, alterner le traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA

ou les fongicides des mêmes groupes 4 et 12 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale ou biologique ou, encore, d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visiter le site www.syngenta.ca.

APRON MAXX®, APRON XL® et RTA® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.